

PARIS SANS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Filière alimentation
Plan d'engagements

Préambule

La Ville de Paris rassemble de manière concertée, depuis 2019, les acteurs économiques et associatifs du territoire désireux de se transformer autour de l'ambition « Paris, Ville sans plastique à usage unique en 2024 ».

Pour permettre la transition écologique des filières, un plan d'engagements par filière a été construit par la Ville de Paris, en collaboration avec les entreprises et partenaires de la filière concernée.

Ce plan d'engagements concerne la filière Alimentation, c'est à dire toutes les structures et acteurs qui produisent, transforment et vendent des produits alimentaires et des boissons.

Il est un appui pour concrétiser votre volonté de sortir des plastiques à usage unique en tant qu'acteur de la filière alimentation et devenir un acteur engagé.

Il permet de :

- **Comprendre les attentes de la Ville**
- **Prioriser vos actions**
- **Démontrer vos engagements**

Dans ce plan d'engagements, vous trouverez en première partie la méthodologie de ce plan ainsi que le parcours à suivre pour valoriser vos engagements, puis en deuxième partie des fiches engagements qui vous guideront sur l'objectif et les actions à mettre en place pour respecter les engagements.

Sommaire

La présentation du plan d'engagements	p. 4
Le parcours qualité	p. 5
Le périmètre et les acteurs concernés	p. 6
Les plastiques à usage unique ciblés	p. 7
Les engagements	p. 8
L'accès à l'eau	p. 9
Engagement 1.1 : L'eau potable est accessible gratuitement et facilement pour toutes et tous	
L'offre de boissons	p. 10
Engagement 2.1 : L'offre de boissons chaudes et froides (eau comprise) est distribuée sans bouteille et gobelet en plastique à usage unique	
Engagement 2.2 : Les accessoires de boissons distribués ou vendus sont sans plastique à usage unique	
L'offre alimentaire	p. 12
Engagement 3.1 : L'offre principale alimentaire est distribuée sans contenants en plastique à usage unique	
Engagement 3.2 : Les sacs distribués sont sans plastique à usage unique	
Engagement 3.3 : Les produits accessoires de ventes ou de consommation alimentaire sont sans plastique à usage unique	
Audit-qualité	p. 15
Signature du plan d'engagements	p. 16

Présentation du plan d'engagements



Qu'est ce qu'un plan d'engagement de sortie du plastique à usage unique ?

Ce plan est un appui pour les acteurs de la filière alimentation qui souhaitent s'engager dans la sortie du plastique à usage unique.

Il se compose :

- **D'engagements**, présentés par catégorie de plastique à usage unique à supprimer.
- **D'un parcours de contrôle qualité**, pour prouver le respect des engagements pris auprès de la Ville, de vos pairs et de vos clients et être référencé parmi les acteurs engagés sur le site «Le Pari(s) du Zéro Plastique» et sur paris.fr, site officiel de la Ville de Paris.

Les ressources complémentaires à ce plan d'engagement pour vous aider dans votre transition :

- [Le guide pratique de la filière alimentation](#)
- [Le site «Le Pari\(s\) du Zéro Plastique»](#)
- [L'index des ressources](#)



Pourquoi utiliser ce plan d'engagement ?

- Être guidé dans votre démarche de suppression du plastique à usage unique.
- Pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé (aide, mentoring, mise en relation) par le réseau «Pari(s) du Zéro Plastique».
- Avoir un suivi de vos actions et pouvoir les partager entre pairs.
- Démontrer votre engagement auprès des partenaires et du public.
- Voir vos actions valorisées par la Ville de Paris et notamment dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Le parcours qualité

Votre parcours d'acteur engagé derrière ce plan d'engagements :

- 1 Plan d'engagements**
 - Lisez ce document et définissez parmi les engagements, celui ou ceux sur lesquels vous souhaitez vous engager.
- 2 Signature du plan d'engagements**
 - Veillez à bien spécifier le(s) engagements pris et le(s) événements concernés.
- 3 Diagnostic préliminaire (requis)**
 - Prenez RDV pour un premier diagnostic, avec une évaluation de vos avancements/ besoins et des premières recommandations pour démarrer votre plan d'action.
- 4 Accompagnement (optionnel)**
 - Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour la recherche de solutions alternatives, de financement et vos besoins en communication.
Plus d'informations page 15
- 5 Audit-qualité (requis)**
 - Une fois le(s) engagements remplis, prenez RDV pour un audit-qualité avec nous.
Plus d'informations page 15
- 6 Certification & valorisation**
 - Lorsque l'audit qualité est validé, vous recevez un certificat, vous êtes référencé comme acteur engagé par la Ville de Paris et mis en avant sur nos différents supports (sites, réseaux sociaux...).

Le périmètre et les acteurs concernés

Les acteurs concernés sont les acteurs finaux de la chaîne de valeur de l'alimentation et toutes les consommations alimentaires sont ciblées :

Restauration hors domicile sur place à emporter/ en livraison



Restauration traditionnelle, restauration rapide, restaurants d'entreprises, traiteurs, food trucks, sandwicheries, boulangeries...

Vente et distribution de produits alimentaires (hors restauration) avec achats sur place ou livrés



Grande distribution, marchés, commerces de bouche, épiceries...

Un acteur peut s'engager à plusieurs échelles :



Pour un point de vente (expérimentation)



Pour plusieurs points de vente (transformation)



Pour tous les points de vente (systématique)

Le plastique à usage unique ciblé

EAU ET BOISSONS

À supprimer



Bouteilles en plastique, canettes*, briques*, gobelets (plastique ou carton pelliculé)



Remplacer par

Fontaines à eau
Fontaines à soda
Gourdes
Gobelets ou verres réutilisables
Bouteilles en verre (consignées ou non)
Contenant apporté par le client

OFFRE ALIMENTAIRE

À supprimer



Contenants et couvercles en plastique, sachets, emballages primaires en plastique



Remplacer par

Vaisselle réemployables
Emballages réemployables et consignés pour la consommation à emporter (inox, verre, ...)
Aliments non emballés (service en vrac ou à la coupe)
Contenant apporté par le client

EXPÉRIENCE CONSOMMATION

À supprimer



Couverts, sacs, pics de dégustation, couvercles de boissons, pailles, verrines de dégustation en plastique



Remplacer par

Couverts réutilisables
Sac réutilisable
Communication dématérialisée
Service en vrac (sauces, condiments...)

* Les canettes et briques contiennent des pelliculages plastiques.
Source : <https://m-mme-recyclage.com/la-complexite-des-emballages.html>

Les engagements

Un périmètre d'action a été défini et 3 catégories ont été identifiées, qui correspondent à 3 usages de plastique à usage unique.

En signant le plan d'engagements, vous vous engagez a minima sur l'engagement 1.1.

L'accès à l'eau

Engagement 1.1

(obligatoire pour l'audit-qualité cf page 15)

L'eau potable est accessible gratuitement et facilement pour toutes et tous

L'offre de boissons

Engagement 2.1

L'offre de boissons chaudes et froides (eau comprise) est distribuée sans bouteille et gobelet en plastique à usage unique

Engagement 2.2 *(optionnel)*

Les accessoires de boissons distribués ou vendus sont sans plastique à usage unique

L'offre alimentaire

Engagement 3.1

L'offre principale alimentaire est distribuée sans contenants en plastique à usage unique

Engagement 3.2 *(optionnel)*

Les sacs distribués ou vendus sont sans plastique à usage unique

Engagement 3.3 *(optionnel)*

Les produits accessoires de vente ou de consommation alimentaire sont sans plastique à usage unique

Priorité Ville de Paris

Vous trouverez ce symbole sur certaines pages de ce document pour signifier que la Ville de Paris a mis en place des dispositifs d'aides (appel à projet, partenariat...) sur ces engagements.

Actions preuves

Vous trouverez des actions preuves pour chaque engagement. Ces actions sont à mettre en place pour que l'engagement soit validé pendant l'audit-qualité.

L'accès à l'eau

 **Priorité Ville**

ENGAGEMENT 1.1

○ L'eau potable est accessible gratuitement et facilement pour toutes et tous

Objectif

Les clients et le public peuvent boire l'eau potable sur demande ou en accès libre, gratuitement.

Actions preuves

• Je fais partie du réseau «Ici, je choisis l'eau de Paris»

Réglementation en vigueur

 Les établissements de restauration, sont tenus d'indiquer de manière visible sur leur carte ou sur un espace d'affichage la possibilité pour les consommateurs de demander de l'eau potable gratuite. Ces établissements doivent donner accès à leurs clients à une eau potable fraîche ou tempérée, correspondant à un usage de boisson.

Exemples & conseils

- Rejoignez le réseau «Ici, je choisis l'eau de Paris» et soyez répertoriés sur la carte de Eau de Paris, comme plus de 700 commerçants.
- Choisissez un positionnement qui peut être raccordé à l'eau de Paris ou proche de fontaine si vous êtes un acteur nomade.

L'offre de boissons



ENGAGEMENT 2.1

L'offre de boissons chaudes et froides (eau comprise) est distribuée sans bouteille et gobelet en plastique à usage unique

Objectif

Plus de 50%* des boissons chaudes ou froides (eau comprise) qui sont vendues ou distribuées sont proposées dans des contenants réemployables, consignés ou en verre perdu, ou dans des formats alternatifs (vrac).

* En nombre de références

Actions preuves

● Restauration sur place :

• J'ai remplacé les bouteilles d'eau (plate ou gazeuse) par des fontaines.

et/ou

• Je propose des boissons dans des bouteilles en verre consignées ou en verre perdu.

● Restauration à emporter/en livraison :

• Je vends des boissons froides (eau comprise) dans des bouteilles en verre (consignées ou non).

et/ou

• Je vends des boissons chaudes dans des contenants réutilisables

● Vente et distribution de produits alimentaires :

• J'ai un rayon de produits alternatifs aux boissons embouteillées (poudre en vrac, ...).

et/ou

• J'ai un rayon libre service en fontaine/ vrac (tireuses..) pour les boissons.

et/ou

• Je vends des boissons dans des bouteilles en verre consignées ou en verre perdu.

Exemples & conseils

- Repensez l'expérience en magasin et créez un nouveau concept de distribution de boissons.
- Mettez des contenants (bouteilles, gourdes...) en accès libre et proposez à vos clients de déposer les leurs (propres) comme le fait l'épicerie vrac Kilogramme.
- Arrêtez de vendre de l'eau plate en bouteille plastique et communiquez vos valeurs. C'est ce qu'a fait Biocoop en 2017.
- Travaillez avec des prestataires de fontaines pour l'offre gazeuse, filtrée... comme les restaurateurs du réseau l'Eau à la Bouche.

L'offre de boissons



ENGAGEMENT 2.2 (optionnel)

Les accessoires de boissons distribués ou vendus sont sans plastique à usage unique

Objectif

Aucun produit accessoire de boissons (pailles, touillettes, couvercles, gobelets pour échantillon,...) en plastique à usage unique n'est distribué et/ou utilisé.

Actions preuves

● Restauration sur place :

• J'utilise des pailles et couvercles réutilisables.

et/ou

• Je ne propose aucun produit accessoire, en accès libre, sur demande, ou même payant, en plastique à usage unique.

● Restauration à emporter/ en livraison :

• J'utilise des produits accessoires de boissons dans un matériau alternatif au plastique à usage unique (pailles en cartons sans pelliculage plastique, pailles en pâtes, couvercles en celluloses, touillettes en bois, etc.).

● Vente et distribution de produits alimentaires :

• Mes dégustations de boissons sont proposées dans des échantillons réutilisables ou dans un matériau sans pelliculage plastique.

Réglementation en vigueur

⚡ • Depuis janvier 2021, il est interdit de distribuer des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, piques à steak, tiges pour ballons, confettis, en plastique et tous les objets en plastique oxodégradables.

L'offre alimentaire

♥ **Priorité Ville**



○ **ENGAGEMENT 3.1** **L'offre principale alimentaire est distribuée sans contenants en plastique à usage unique**

Objectif

Plus de 50%* des repas ou des produits alimentaires (hors sauces ou toppings) vendus ou distribués sont proposés dans des contenants réutilisables ou dans des modes de vente alternatifs (vrac, à la coupe).

*en nombre de références

Actions preuves

● **Restauration sur place :**

- Je sers les repas dans de la vaisselle « dure » réutilisable.

● **Restauration à emporter/en livraison :**

- Je sers mes repas dans des contenants réemployables et incite mes clients à privilégier cette option.

ou

- Je sers mes repas dans des contenants papier ou carton garantis sans pelliculage plastique et micro-plastiques.

● **Vente et distribution de produits alimentaires :**

- Je ne vends pas de fruits et légumes emballés.

et/ou

- Je propose une large gamme de produits en vrac (solide et liquide).

et/ou

- Je propose une offre à la coupe servie dans des contenants réutilisables (consignés ou appartenant au client).

et/ou

- Je vends mes produits dans des contenants en verre (consignés ou non).

Réglementation en vigueur

- ⚡ • La restauration sur place devra être servie dans des contenants réemployables à compter de janvier 2023. (Contravention : 1 500 euros)

Exemples & conseils

- Vendez des contenants réutilisables à vos clients pour les inciter à venir avec leurs propres contenants, comme la chaîne Poké Bar.
- Récompensez vos clients qui apportent leurs contenants en distribuant une carte de fidélité ou en les mettant en avant, comme la poissonnerie La p'tite dieppoise.
- Travaillez en collaboration avec des chefs ou des fournisseurs locaux pour vendre leurs produits dans des contenants réutilisables comme le fait Biocoop ADN.

L'offre alimentaire



○ **ENGAGEMENT 3.2** (optionnel) **Les sacs distribués sont sans plastique jetable**

Objectif

Aucun sac en plastique à usage unique n'est distribué.

Actions preuves

● **Restauration sur place :**

- Je ne donne pas de sac avec mes doggy bags

● **Restauration à emporter/en livraison :**

- J'utilise des caisses ou tout autre support réutilisable ou en 100% papier pour le transport de mes produits (vente en livraison)

et/ou

- J'encourage mes clients à venir avec leur propre sac (vente à emporter)

et/ou

- Je propose à la vente ou j'offre des sacs réutilisables et incite à leur réutilisation (vente à emporter)

● **Vente et distribution de produits alimentaires :**

- Je ne vends plus de sac en plastique à usage unique à la caisse

et/ou

- Je propose à la vente des sacs réutilisables et incite à leur réutilisation

Exemples & conseils

- Prêtez ou consignez des sacs en tissu réutilisables, comme le font certains Franprix.
- Félicitez ou récompensez les clients qui viennent avec leur propre sac, comme le font certaines boulangeries.

L'offre alimentaire



○ **ENGAGEMENT 3.3** (optionnel) **Aucun produit ou emballage accessoire en plastique à usage n'est utilisé, vendu ou distribué**

Objectif

Aucun produit en plastique à usage unique (couverts, dosettes sauces, pic de dégustations, verrines, flyers ...) n'est utilisé pour la consommation, la promotion ou la décoration de mes produits alimentaires pendant et après la vente.

Actions preuves

● **Restauration sur place :**

- J'utilise uniquement des couverts et produits « secondaires » réutilisables.
et/ou
- Les sauces sont disponibles en libre-service dans des contenants grands formats.

● **Restauration à emporter/ en livraison :**

- J'utilise des produits accessoires dans un matériau alternatif au plastique à usage unique (cartons sans pelliculage plastique, bois, cellulose, ...)

● **Vente et distribution de produits alimentaires :**

- Je privilégie les actions de promotions ou supports immatériels ou réemployables
et/ou
- J'utilise des produits accessoires réutilisables ou dans un matériau alternatif lors de mes dégustations/actions de promotions

Réglementation en vigueur

- ⚡ • Depuis janvier 2021, il est interdit de distribuer des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, piques à steak, tiges pour ballons, confettis, en plastique et tous les objets en plastique oxodégradables.

Exemples & conseils

- Proposez les couverts, sauces ou tous autres accessoires en option, en ne les distribuant pas systématiquement.

Audit-qualité

Qu'est ce que l'audit-qualité ?

L'audit qualité est une démarche qui **permet de valider le respect des engagements pris lors de la signature du plan** par le biais d'un prestataire missionné par la Ville de Paris.

Cet audit-qualité s'appuie sur chacun des engagements du plan et permet d'obtenir un certificat d'engagement(s).

Comment cela fonctionne ?

Cet audit-qualité consiste à valider et prouver les engagements pris.

Le **pré-requis à l'audit qualité** est de s'engager à minima sur **l'engagement 1.1**.

Au delà de l'engagement 1.1, le signataire peut choisir de s'engager soit sur l'offre de boissons, soit sur l'offre alimentaire ou sur les deux en même temps.

Au sein de chaque catégorie, les engagements optionnels ne peuvent être choisis sans l'engagement principal.

Quand faire l'audit-qualité ?

L'audit qualité est à faire **dans les 12 mois** qui suivent la signature du plan d'engagements. Si aucune action n'a été mise en place durant ces 12 mois, la signature du plan d'engagement est reconduite pour l'année et un plan d'action vous sera proposé pour vous accompagner dans la transition.

Accompagnement

En quoi consiste l'accompagnement proposé ?

Lorsque vous signez ce plan d'engagements, l'option d'être accompagné pendant 12 mois sur la mise en place des engagements vous est proposé.

Les quatre axes d'accompagnements :

- Recherche de solutions alternatives à votre problématique par un prestataire de conseil.
- Mise en relation avec des partenaires du réseau pour accélérer vos actions.
- Recherche d'aide au financement de certains projets.
- Guide pour la communication autour des engagements pris.

Pour le bon suivi de cet accompagnement, des **groupes de travail** seront organisés avec des acteurs privés ayant pris des engagements similaires, afin de réfléchir ensemble à des solutions. Des **suivis individuels** pourront vous être proposés selon les besoins.

Signature du plan d'engagements :

Je m'engage à mettre en place des actions pour que mon point de vente soit sans plastique à usage unique.

En signant cette charte :

- Je certifie avoir lu et adhéré au plan d'engagements proposé par la Ville de Paris pour ma filière et m'engage à déployer des actions pour sortir du plastique à usage unique.
- Je dois prouver des actions dans les 12 mois qui suivent ma signature.

En contrepartie :

- Je bénéficie d'un accompagnement (mentoring et mise en relation).
- Je suis identifié comme acteur engagé dans le réseau "Le Pari(s) du Zéro Plastique"

Je m'engage sur :

L'accès à l'eau

Engagement 1.1

L'offre des boissons

Engagement 2.1

Engagement 2.2

L'offre alimentaire

Engagement 3.1

Engagement 3.2

Engagement 3.3

Je m'engage à l'échelle de :

Un point de vente

Plusieurs point de vente

Tous mes points de vente

Uniquement pour la distribution, précisez l'échelle (rayon frais, rayon fruits et légumes...):

.....

Signature de l'entité engagée :

Nom de l'organisation

Nom et fonction du signataire

Signature

Signature Ville de Paris :